



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-4-2-3

Séance du vendredi 5 avril 2019

GESTION EXTINCTIVE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE GARANTIE SIAGI - DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. BIHL.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à Mme GROFF.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. WITH.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires du développement touristique de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération du Conseil général n°2005/III-2^e/7 du 24 juin 2005 portant création du Fonds départemental de garantie SIAGI – Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil général n°CG 2007/VI-2^e/16 du 19 octobre 2007 relative à l'avenant n°1 modifiant la convention du 17 janvier 2006 relative au Fonds départemental de garantie SIAGI – Département du Haut-Rhin,

- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2017-1-2-5 du 20 janvier 2017 relative à l'avenant n°2 à la convention du 17 janvier 2006 portant création du Fonds départemental de garantie SIAGI – Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2018-4-2-6 du 20 avril 2018 relative à l'avenant n°3 à la convention du 17 janvier 2006,
- VU les avenants n°1 du 8 novembre 2007, n°2 du 10 février 2017 et n°3 du 3 mai 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 29 mars 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de l'avenant n°4 à la convention du 17 janvier 2006 relative au « Fonds départemental de garantie SIAGI - Département du Haut-Rhin » signée entre le Département du Haut-Rhin et la SIAGI portant sur la gestion extinctive du fonds départemental de garantie joint en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil départemental à le signer,
- Prévoit l'établissement d'un titre de recettes en investissement à hauteur de 150 000 € au vu du reversement par la SIAGI du solde disponible sur le fonds départemental de garantie à l'arrêté des comptes du 31 décembre 2018. Ce montant sera crédité au programme F216, chapitre 26 – fonction 91 – nature 261 (code programme 2781 – service budgétaire 108) du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité